Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 38 (1909)

Heft: 10

Rubrik: Secours mutuels du corps enseignant

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXXVIIIe ANNÉE. N° 10. 15 MAI 1909.

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : **3 fr.** — Pour l'étranger : **4 fr.** — Prix du numéro : **20 ct.**
Prix des annonces : **15 ct.** la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. J. Dessibourg,** *Directeur de l'Ecole normale,* **Hauterive-Posieux.**
Pour les annonces, écrire à *M. J. Crausaz, 4, rue Grimoux, à Fribourg,* et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

SOMMAIRE : *Secours mutuels du corps enseignant. — Débuts pédagogiques (suite). — Bilan géographique de l'année 1908 (suite). — Antialcoolisme et éducation. — Programme scolaire du Vme arrondissement. — Echos de la presse. — Bibliographies. — Chronique scolaire. — Chants mis à l'étude. — Salut, printemps !*

SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Dans une séance tenue le 9 avril, à Fribourg, le Comité de direction de la Société de secours mutuels du corps enseignant fribourgeois a pris connaissance de la situation financière de la Société qui est très satisfaisante. Il a constaté que, durant cet hiver, plusieurs membres, visités par la maladie, ont reçu des indemnités de maladie.

Grâce aux nombreuses preuves de sympathie que la Société de secours n'a cessé de recevoir depuis sa fondation, l'avenir de notre œuvre est désormais assuré. Tout récemment encore Messieurs les Professeurs de l'Ecole normale ont résolu de s'intéresser à notre Société : tous nous ont apporté le précieux témoignage de leur bienveillance en s'inscrivant comme membres honoraires ou actifs. Nous sommes heureux aussi de faire

connaître que le Comité a reçu comme membres honoraires un vénérable ecclésiastique de la Gruyère et deux magistrats amis des instituteurs : M. le Dr Savoy, préfet, à Bulle, et M. Brulhart, conseiller communal, à Fribourg.

De vifs remerciements sont votés à l'adresse des nouveaux membres honoraires, puis le Comité de direction s'occupe d'une série de mesures administratives propres à faciliter le développement de la Société et à assurer à celle-ci un bon fonctionnement. Citons entre autres : admission des membres âgés de 40 ans et plus; circulaires et feuilles d'adhésion à envoyer à tous les instituteurs ne faisant pas encore partie de la Société ; mesures d'ordre pour les demandes d'admission et d'indemnités de maladie; publication de l'état actuel des membres ; gratuité des secours médicaux, etc.

Nous tenons à faire observer aux membres du corps enseignant que toutes les demandes d'admission et d'indemnités de maladie doivent être adressées à M. F. Barbey, chef de service à l'Instruction publique, à Fribourg, président de notre Société.

Au vu des renseignements ci-dessus, vous pouvez vous convaincre, chers amis et collègues, que le Comité de direction de la Société de secours mutuels du corps enseignant ne chôme pas. Ayant accepté la tâche ardue de mener à bien cette œuvre si humanitaire, il entend travailler activement à son développement. En effet, que peut-on demander de plus noble que de venir en aide à de chers collègues éprouvés par la maladie ou d'apporter une consolation à une famille éplorée qui vient d'être privée de celui qui était son seul soutien ! Un appel chaleureux sera adressé à tous les membres du corps enseignant qui n'ont pas encore fait parvenir leur adhésion à la Société. Nous osons espérer qu'il sera entendu et que le peu d'enthousiasme avec lequel une partie du corps enseignant a accueilli cette nouvelle institution se transformera bientôt en un magnifique élan, non d'égoïsme, mais de grande charité fraternelle et chrétienne.

Disons encore que la Société de secours mutuels peut travailler avec efficacité au bien moral et matériel de l'éducateur de l'enfance. Une fois en pleine activité une série d'œuvres annexes à la Mutualité pourront se greffer sur celle-ci.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION :

Paul Dessibourg, *inst.*